

Le 30 octobre 2012

Par courriel et par la poste

M^e Éric Fraser
Hydro-Québec – Affaires Juridiques
75, boul. René-Lévesque, 4^{ième} étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Rapport annuel 2011 du Distributeur
 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie***

Cher confrère,

La Régie a complété l'examen du rapport annuel du Distributeur déposé le 25 mai 2012 en vertu de l'article 75 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* et ce, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2011.

La Régie considère que le dossier est conforme à l'exigence prévue à l'article 75 de la Loi, de même qu'aux exigences des décisions pertinentes.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos salutations distinguées.



Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/as